

ELECTIONS CCP 2011 : Les enjeux

En parallèle aux élections des représentants au *Comité Technique (CT)* où tous les agents quels que soient leur statut et leur niveau d'emploi sont appelés à voter au sein d'un même collège électoral, sont organisées les élections pour renouveler les *Commissions Consultatives Paritaires (CCP)*. Tous les agents non-titulaires (à durée limitée ou non, doctorants, post-docs, contrats de travailleur handicapé, contrats « ANR », personnels ayant refusé la titularisation) sont appelés à participer au vote, mais, comme à son habitude, le CNRS, a choisi de distinguer les personnels dits « de recherche » de ceux dits « d'accompagnement de la recherche », s'éloignant de notre idéal d'unité des personnels de tous statuts et de toutes fonctions !

Les CCP sont « compétentes » en particulier pour les questions disciplinaires, les licenciements en cours de contrats.

Avec une proportion de personnel sous contrat en constante augmentation, avec une pression sur les personnels de plus en plus forte en lien avec une culture du résultat et de la rentabilité de plus en plus prégnante, il est probable que les CCP seront amenées à siéger plus fréquemment.

Votez Sud Recherche EPST pour :

- Désigner des **représentants engagés, indépendants et combatifs** qui défendront des valeurs définies par les adhérents du syndicat, sans dépendre d'une « stratégie » de pouvoir.

- Refuser l'**explosion de la précarité au CNRS**, la sous-traitance comme recours à la pénurie de postes, la dégradation des conditions de travail, avec la mise sous pression permanente des personnes et des équipes...

- Exprimer votre intérêt pour la **sauvegarde du statut de titulaire**, mis à mal par la politique gouvernementale, **statut que nous revendiquons pour TOUS.**

Votez SUD-Recherche EPST aux CCP et au Comité Technique, pour nous permettre de poursuivre et d'amplifier notre action.

STOP à la PRÉCARITÉ : Un emploi stable pour tous les personnels Des Postes de Titulaires pour la RECHERCHE PUBLIQUE !



Seul l'emploi stable permet d'assurer la pérennité de la recherche. Cette appartenance à la fonction publique n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individus, que celle-ci soit thématique, géographique, ou de corps de rattachement. Si la recherche sur « projets » se développe (échelon européen, ...), pourquoi l'emploi stable sur statut de titulaire ne pourrait-il y répondre ?

Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire est compatible avec une vraie indépendance. C'est un préalable pour répondre à la demande « *d'expertise scientifique indépendante* » désormais sollicitée de toutes parts, notamment après le scandale du Médiateur.

Pas de recherche durable sans emplois durables !

Le protocole Baroin-Tron c'est pas le pied !



Dans nos labos, la « lutte contre la précarité » commence par une vague de licenciements !

Certes on savait que le projet de loi concocté par le gouvernement ne comportait pas les garanties nécessaires pour déboucher sur un véritable plan de titularisation des hors-statuts de la Fonction Publique : sans obligation faite aux employeurs de titulariser et sans leur donner d'emplois supplémentaires pour le faire – voire, avec la RGPP en leur en supprimant ! - il était clair que le dispositif de « déprécarisation » aurait du mal à s'appliquer (et c'est – entre autre - pourquoi Solidaires a refusé de signer le protocole d'accord : <http://www.solidaires.org/rubrique372.html>)... Mais les directions d'EPST auraient pu prendre au mot le gouvernement dans sa volonté affichée de « lutter contre la précarité » et demandent les créations d'emplois nécessaires au budget 2012. Au lieu de cela, c'est à un véritable « dégraissage préventif » que l'on assiste.

**Mobilisons-nous pour empêcher ces licenciements et imposer la seule solution durable pour en finir avec la précarité :
Un véritable plan de titularisation !**

Construisons une mobilisation unitaire à la hauteur des attaques !

**SOLIDAIRES dans un monde de brutes !
VOTEZ SUD-Recherche EPST**

Les CCP, une avancée réglementaire, mais pas sans dangers...

En généralisant cette réglementation en janvier 2006, le gouvernement dit se préoccuper de la situation des « invisibles » de la fonction publique. On ne peut que s'en réjouir !

Pour autant, ce dispositif est lui aussi porteur de danger :

- Les délégué-es qui défendront un-e collègue en difficulté seront eux-mêmes en situation précaire. Dans le secteur privé, la réglementation prévoit une protection à minima des délégué-es du personnel durant leur mandat. Ici le risque existe de se retrouver en situation de fragilité face à l'employeur, et d'être ensuite « épinglé » au moment de la recherche d'un emploi stable ou... d'un nouveau CDD ! Il faudra des représentants motivés et soutenus pour exercer leur mandat en toute indépendance.
- L'intervention « obligatoire » de la CCP est limitée aux situations très conflictuelles. Il est pourtant reconnu de toutes parts que l'intervention en amont, avant le conflit ouvert, a de meilleures chances de réussite. Est-ce avec de telles pratiques qu'on espère diminuer le stress au travail ?
- Au final, c'est la solidarité entre agents qui est mise à mal : la coexistence des CCP et des CAP crée artificiellement deux communautés, de « titulaires » et de « non-titulaires », là où nous ne voudrions qu'une communauté de travailleurs !

... si l'action collective n'est pas à la hauteur de l'enjeu !

C'est pourquoi nous réclamons - comme SUD-Recherche EPST l'a déjà obtenu à l'INRA - la participation permanente à la CCP d'un expert, pour chaque organisation syndicale. L'unité dans le suivi de l'instance sera, selon nous, une façon de concrétiser la solidarité entre tous les personnels, au-delà de leur statut, en affirmant le soutien des titulaires à leurs collègues.

NOS REVENDICATIONS

Pour les droits des précaires, contre la précarité...

Au CNRS un agent sur quatre est désormais concerné. La réalité est bien éloignée du discours rassurant, et encore trop souvent entendu, de la première expérience qui serait un tremplin vers l'emploi stable ! La mise en pièce actuelle des organismes de recherche amplifie la course aux guichets (Europe, ANR, régions), qui sont autant de générateurs de précarité.

La mobilisation unitaire initiée fin 2009 par l'enquête nationale a permis de souligner l'explosion de la précarité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, et nous poursuivons notre action :

- **à l'échelon européen** au coté d'autres acteurs sociaux européens, car cette précarité se situe dans le prolongement de la stratégie dite de Lisbonne qui depuis 10 ans repose sur la marchandisation de la connaissance ;
- **auprès du ministère**, avec l'ensemble des organisations syndicales et associatives, pour un plan pluriannuel de créations d'emplois de titulaires, à tous les niveaux de qualification ;
- **au niveau local**, en consolidant les solidarités de proximité sur ce dossier, à partir des situations vécues dans les laboratoires et les services, au plus près des agents ;

Nous pensons nécessaire d'intervenir plus profondément :

- sur les conditions de la vie étudiante car c'est souvent le moment du premier contact avec la précarité. **Le nouveau contrat doctoral est une usine à gaz et à inégalités.** Le salaire ne doit pas être à deux vitesses ni négociable de gré à gré entre laboratoires et doctorants. **Nous revendiquons un recrutement sur poste statutaire des jeunes chercheurs au plus près de la thèse.**
- sur la dérive de l'externalisation de nombreuses activités, reprises par la sous-traitance, génératrice de nouvelles précarités. **Le maintien de recrutements à tous les niveaux de qualification est nécessaire. Le recouvrement entre générations est impératif pour éviter la perte de savoir-faire.**
- sur les conditions même de la titularisation, avec notamment **la prise en compte de la totalité de l'expérience professionnelle acquise.** Les anciens précaires traînent toute leur carrière, comme un boulet, ces années de précarité, y compris jusqu'au calcul de leur retraite ! Parmi les moyens de cette régularisation : **l'accès aux mêmes droits** (action sociale, formation... mais aussi expression) que les autres personnels est primordial.

... avec un mot d'ordre fédérateur : Régularisation de tous les sans-statut !

NOS ENGAGEMENTS

Nos élus s'engagent en particulier pour :

- **L'équité et la solidarité entre tous les agents**, en se comportant en véritables représentants de tout le personnel. Ils n'ont rien à attendre de la direction et refusent que l'avenir d'un individu dépende de considérations gestionnaires ou comptables.
- **La défense du personnel**, pas le partage de miettes de pouvoir. Dans la défense des cas individuels, nous nous attacherons à mettre en évidence la situation concrète de l'agent dans son environnement hiérarchique et social, et tentons de démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.
- **La transparence et l'information de tous.** L'existence de représentants attentifs à la défense des personnels oblige l'administration à débattre de ses décisions et à les justifier. Nos représentants s'engagent à rendre publics tous les abus dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**SOLIDAIRES DANS CE MONDE DE BRUTES !
VOTEZ SUD-RECHERCHE EPST !**